

Nom du transporteur utilisé en 2017-2018 :

N° circuit (voir carte de transport 2017-2018) :

→ Point de montée aller : Commune :

Si vous avez 2 enfants demi-pensionnaire ou plus inscrits aux transports scolaires organisés par la Région, renseignez les lignes suivantes :

	Nom	Prénom	Établissement
2 ^e enfant :
3 ^e enfant :
4 ^e enfant :
5 ^e enfant :

Voir la notice explicative jointe pour le calcul de la somme à régler pour l'année 2018 - 2019.

Joindre IMPERATIVEMENT le règlement correspondant par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC(ne pas agraffer).

Indiquer au dos du chèque les nom et prénom de l'élève

**Adresse : Maison de la Région - Service régional des transports de l'Aveyron -
41-43 rue Béteille – 12000 Rodez**

J'ai lu et j'accepte le règlement des transports en vigueur pour l'année 2018-2019 sur le territoire de l'Aveyron, consultable sur www.laregion.fr/transports-aveyron-scolaire

Date :

Signature du représentant légal :

*Si cette partie vous concerne, remplissez l'imprimé SNCF à retirer à la gare***Cadre réservé à l'administration**

Numéro de circuit :

 90 € (1er enfant) 90 € (2nd enfant) 50€ (3ème enfant) Gratuit (4ème enfant et plus) 444€ (NAD) Rejet

Les informations règlementaires sont consultables sur le site :

laregion.fr/transports-aveyron



Service régional
des transports de l'Aveyron

NOTICE EXPLICATIVE POUR COMPLETER VOTRE DEMANDE DE CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE

ÉLÈVE DEMI-PENSIONNAIRE

Les informations réglementaires des transports scolaires en vigueur sur le territoire de l'Aveyron sont consultables sur le site : www.laregion.fr/transports-aveyron

❶ Imprimé à compléter, à signer et à renvoyer au :

**Maison de la Région
Service Régional des Transports de l'Aveyron
41-43 rue Béteille
12000 RODEZ**

- Remplir impérativement toutes les rubriques
- Remplir 1 imprimé par élève demi-pensionnaire
- Chaque demande concernant des enfants d'une même famille doit **impérativement** être faite sous le nom du même représentant légal.

❷ Joindre le règlement correspondant par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC (Indiquer au dos du chèque le nom, prénom de l'élève. Ne pas agraffer le chèque).

**TOUTE DEMANDE NON ACCOMPAGNEE DU CHEQUE NE SERA PAS TRAITEE.
Aucun remboursement ne sera effectué.**

❸ Tarifs du titre de transport (à utiliser pour totaliser le montant dû pour tous vos enfants **demi-pensionnaires**)

Pour les élèves ayants-droit	Pour les élèves non ayants-droit
1 ^{er} enfant 90 € 2 ^{ème} enfant 90 € 3 ^{ème} enfant 50 € 4 ^{ème} et suivants 0 € cf. règlement des transports de l'Aveyron	Tarif carte : 444€ cf. règlement des transports de l'Aveyron

❹ **Elèves non concernés par cette inscription**

- les élèves **domiciliés et scolarisés** sur le territoire de :
 - Rodez-Agglomération (Communes de Rodez, Druelle Balsac, Le Monastère, Luc Primaube, Olemps, Onet le Château, Sainte Radegonde, Sébazac Concourès)
 - la Communauté de Communes de Decazeville Communauté (12 communes)
 - la Communauté de Communes de Millau Grands Causses (15 communes)
- les élèves bénéficiant d'un transport relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapés (MDPH)
- les élèves voyageant sur des services SNCF
- les étudiants poursuivant leurs études après le bac.
- les élèves domiciliés hors département (inscription dans le département du domicile)

